

**Procès-Verbal du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date  
Du 25 Juillet 2023**

- en exercice : 10

- présents : 9

- votants : 9

**Séance du 26.07.2023**

Convocation du 18/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 25 Juillet à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Henri Grosdenis, Jean-Philippe Poyet, Stéphane Larger, Jacques Trichard, Laurent Dubouis, Aline Augagneur, David Baudier, Leslie Paput, Marie-Laure Brise.

Absent excusé : Virginie Lecouffe

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

**Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.**

**ORDRE DU JOUR**

- Point Travaux Eglise et Réseau d'eau
- Acquisition parcelles A 1427 et A 1429
- Référent déontologue
- Condition dissolution syndicat Gymnase de la Bouverie
- Contrat Boulangerie
- Décision Modificative
- Questions Diverses

**POINT TRAVAUX EGLISE ET RESEAU D'EAU**

Monsieur le maire fait le point sur les travaux du réseau d'eau les entreprises vont être relancées pour programmer les travaux en fin d'année.

Sur les travaux de l'église : les travaux avancent bien. Nous allons recontacter la paroisse pour l'acquisition de la sono. Nous avons fait un document pour présenter l'avancée des travaux aux habitants.

**ACQUISITION PARCELLES A 1427 et A 1429 (Délibération 2023-34)**

Dans le cadre de la vente des parcelles, le notaire a soulevé un problème.

Une bande de terrain avait été laissée le long de ces parcelles et de la voie communale qui longe ces parcelles pour un éventuel élargissement de cette voirie.

Le géomètre au moment du bornage de ces parcelles a créé un numéro e parcelle qui appartient toujours à Monsieur POIZAT l'acquisition de cette parcelle n'a jamais été faite et aujourd'hui il faut que la commune acquiert cette parcelle pour débloquer la vente des parcelles A 1427 et A 1429 ;

Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire de ces parcelles qui est d'accord pour vendre à l'euro symbolique les parcelles A 1427 et A 1429 à la commune d'Arcinges. La commune prendra en charge les frais liés à cette vente.

### **REFERENT DEONTOLOGUE (Délibération 2023-35)**

Monsieur Le Maire informe que la mairie est dans l'obligation d'avoir un référent déontologique dans chaque commune. Monsieur le maire propose Monsieur PAYET en référent déontologue.

### **CONDITION DISSOLUTION SYNDICAT GYMNASSE DE LA BOUVERIE**

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution du gymnase de la Bouverie, la part de remboursement de la commune s'élève à 1460 euros. Cette somme non prévue au budget sera remboursée après Décision Modificative.

### **CONTRAT BOULANGERIE (Délibération 2023-36)**

Un contrat de prêt d'usage pourrait être mis en place pour le local mis à disposition, à Clarisse Besson et Lucille Boyer.

Monsieur le Maire propose de faire payer une avance sur les charges de 160 euros par mois pour la mise à disposition du local.

### **DECISION MODIFICATIVE (Délibération 2023-38)**

Monsieur le Maire présente le Décision Modificative concernant le remboursement pour la part de la dissolution du gymnase de la Bouverie.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement		0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>
D 204111 : Subv. Etat - Biens mobiliers, matériel et études		1 415,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>1 415,00 €</b>
D 2151-77 : VOIRIE 2023	1 415,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 415,00 €</b>	
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	50,00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>50,00 €</b>	
D 661138 : Remb. intérêts emprunts transférés à d'autres tiers		50,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>50,00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Convention Remocra : Afin de référencer les points d'eau disponibles pour les pompiers chaque commune doit avoir un référent qui aura accès à une plateforme pour mettre à jour ces informations, Monsieur le Maire propose Laurent DUBOUIS. **(Délibération 2023-37)**
- FPIC : La communauté de commune est éligible au FPIC et donc les communes bénéficient aussi de ce reversement qui représente 5000 euros pour Arcinges.
- Désignation d'un correspondant incendie et secours : Monsieur le Maire propose Laurent DUBOUIS. **(Délibération 2023-39)**
- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face a un besoin lie a un accroissement temporaire d'activité **(Délibération 2023-40)**

Le Conseil Municipal d'Arcinges,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir effectuer des tâches courantes relatives au secrétariat de mairie, etc...

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; **décide** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 11.09 au 30.09.2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

→ **Prochain conseil municipal programmé le 26 Septembre 2023.**

**Le secrétaire de séance,**

Stéphane LARGER

**Le Maire,**

Henri GROSDENIS

**Délibération 2023-34 à 22023-40**

AUGAGNEUR Aline	BAUDIER David	BRISE Marie-Laure	PAPUT Leslie	DUBOIS Laurent
LARGER Stéphane	LECOUFFE Virginie (Absente)	POYET Jean- Philippe	TRICHARD Jacques	GROSDENIS Henri